

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 36 (1956)
Heft: 10

Artikel: Lyon ... et la finance
Autor: Menais, Georges-Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887767>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



... ET LA FINANCE —

par Georges-Paul MENAIS
Directeur de la Caisse centrale
de réescompte

De toutes les villes de France, Lyon est celle qui a le plus d'aspects. Son aspect financier n'est pas le moins curieux.

La « seconde ville de France » eut, pour première richesse, sa remarquable position géographique. C'est grâce à cette position que Lugdunum devint le principal marché de la conquête romaine.

L'importance des échanges commerciaux de Lyon, au début de l'ère chrétienne, amena dans cette ville les premiers banquiers, les « argentani », pour qui l'usure était une pratique courante.

Au XI^e siècle, l'archevêque de Lyon battait monnaie. Deux siècles plus tard, les Lombards s'installaient à Lyon et sous Charles V la place financière était officiellement reconnue par un édit de 1372 déclarant que « les monnaies étrangères seraient reçues en cette ville, à cause de son commerce ».

En 1420, fait sensationnel pour l'époque, le prêt à intérêt était admis par lettres patentes « pour tous ceux qui négociaient aux Foires de Lyon ».

Au XVII^e siècle « pour le faict de change, Lyon donnait la loy à toutes les places de l'Europe ». Louis XIV, centralisateur par fonction, érigeait en titres d'offices, les quarante commissions de courtiers de la ville. Ces intermédiaires par excellence du commerce local « courretaient » un peu partout au service du négoce de Lyon.

Leur activité s'étendait du placement de l'argent à la négociation des lettres de change. Comme toutes les autres corporations, la Corporation des courtiers de Lyon reçut un coup mortel à la Révolution.

Une ville, dont le Tribunal de commerce remonte à cinq cents ans, la Bourse du Commerce à 1659, la Chambre de Commerce à 1702, la Bourse des Valeurs à 1795, est une ville où la finance a joué un très grand rôle.

Les gens de finance ont toujours été à l'avant-garde de l'intelligentia lyonnaise ! Les principaux d'entre eux ont eu un violon d'Ingres qui les fit passer à la postérité plus facilement que leurs œuvres professionnelles. Combien de Lyonnais savent qu'au moment où s'édifiait la Bourse du Commerce, naissait à Lyon un curieux homme dont le nom, pour le commun des mortels, est celui d'un livre : Barrême ?

Combien de Lyonnais savent que notre système monétaire actuel est dû en grande partie à l'un de leurs ancêtres : Antoine Mongez ?

Lorsque, à notre époque, on s'étonne parfois des nombreuses et intelligentes initiatives d'un Paul Defond, conseiller économique, président du Syndicat d'Initiative de Lyon, on pense aux autres initiatives d'un Barrême qui, sous Colbert, n'hésitait pas à ouvrir une École de commerce, la première du genre.

Le moins studieux de nos écoliers, connaît les trois syllabes de Barrême. Ce qui est moins connu c'est le chapitre de son « cayer » intitulé :

« Pour ou contre l'Argent. »

Ce chapitre écrit en quelque sorte... en parties doubles, est une suite de quatrains disposés de telle sorte qu'ils ont un sens différent selon qu'on les lit d'une manière ou d'une autre.

Le lyonnais Barrême qui, comme tout bon Lyonnais, sait admirablement allier le sérieux à la plaisanterie, indique ainsi sa formule :

« Lisez séparément chacun de ces quatrains

Il font voir que l'argent est un bien nécessaire, mais étant lu de suite, ils ont un sens contraire. »

Et voici les fameux vers :

« C'est être homme de bien. . . de fuir l'or et l'argent D'aimer l'argent et l'or . . . on n'est pas raisonnable qui ne l'estime de rien. . . . se peut dire admirable Il se fait un grand tort . . . qui va le ménageant. »

Quant à Antoine Mongez, ses travaux archéologiques passèrent à la postérité, mais ses études financières restèrent dans l'ombre, en dépit des vingt-trois ans d'administration des monnaies.

Plus près de nous, cette sorte de « violon d'Ingres » se retrouve chez le banquier privé Henry Morin-Pons qui n'hésitait pas à faire inscrire la clause suivante dans l'acte de sa banque : « Monsieur Henry Morin-Pons se réserve la faculté de se livrer, autant que ses convenances l'exigent, à ses goûts pour l'étude. » Les « goûts pour l'étude » de ce financier lyonnais ne portèrent aucun dommage à sa maison qui, aujourd'hui, en dépit des courants centralisateurs tient une place importante dans la région.



Le port St-Antoine en 1720

Si les hommes de finance ont toujours eu à Lyon du caractère au sens le plus noble du mot, le quartier des banques lui-même n'en manque pas. La rue de la République — ex-rue Impériale — qui vient de fêter brillamment son centenaire, aurait pu s'appeler « rue des Banques ». Les principaux établissements bancaires y sont installés et la plupart d'entre eux virent le jour dans le quartier.

On sait que sous Napoléon III les banquiers étaient considérés comme les « héros du règne ». Lyon eut ses héros et connut la fièvre bancaire en même temps que la fièvre ferroviaire.

La gare Perrache fêtera l'an prochain son centenaire et dans sept ans le Crédit Lyonnais aura le sien. Coïncidence ou non, les réseaux de banque sont allés de pair avec les réseaux de chemins de fer. Sur ce point géographique Lyon était gagnant.

Quelques mois après la naissance du Crédit Lyonnais, dont les agences sont maintenant mondiales, un établissement bancaire, qui devait devenir rapidement l'un des plus importants des établissements régionaux, vit le jour : la Société lyonnaise de Dépôts et de Crédit industriel. A la même époque, la Société Générale ouvrait à Lyon une de ses premières agences, agence dont l'éclatante façade

donne, de nos jours, de la lumière au bout de la rue de la République même par temps brumeux.

C'est au XIX^e siècle également que s'ouvrirent les banques privées lyonnaises dont la renommée n'est plus à faire.

Si la Bourse des valeurs de Lyon remonte à l'an VI de la République, le Parquet de Lyon ne fut créé qu'en 1845.

Cette création ne se fit pas sans mal. Il y eut de violentes polémiques entre les négociants de la place et les agents de change à propos de l'évasion des capitaux. En 1861, le syndic Descours essaie de calmer les appréhensions du commerce en soulignant qu'avant la création du Parquet, les capitaux s'engayaient hors de Lyon. Très psychologiquement, les agents de change n'hésitèrent pas à donner la troisième signature à la Banque de France pour le réescompte du papier, geste qui fut apprécié par tous les commerçants lyonnais.

L'installation de la Banque de France souleva à Lyon plus de difficultés qu'ailleurs. En 1808, elle n'avait dans cette ville qu'une filiale qui, sous le nom de « Comptoir d'Escompte », eut une brève existence. La Chambre de Commerce de Lyon se montra très sévère pour notre Institut d'émission et, en 1820, elle allait jusqu'à écrire : « Il existe dans notre ville plusieurs maisons de commerce

dont le papier s'élève à plusieurs millions et mérite deux ou trois fois plus de confiance que les billets de banque, sans en avoir les inconvénients... »

Lorsqu'en 1848 le décret Garnier-Pagès établit le cours forcé du billet de la Banque de France, la Chambre de Commerce de Lyon s'inclina. Si la Banque de France mit du temps pour s'installer officiellement à Lyon, elle rattrapa très vite ce retard. Dès 1911, à l'exemple de la place de Paris, celle de Lyon eut une séance quotidienne de compensation, organisation qui amena une simplification du lourd mécanisme bancaire.

Comme toutes les autres places de province, Lyon n'a pu échapper à la « fuite des sièges sociaux » vers Paris. Sa Bourse des Valeurs, comme les autres bourses de province, est tombée dans une léthargie que certains de ses agents de change cherchent à combattre. Les directions régionales des grands établissements bancaires sont tenues, à Lyon comme ailleurs, dans un cadre trop étroit pour l'importance de l'expansion industrielle lyonnaise.

Lyon, néanmoins, sur le plan financier, comme sur le plan industriel, n'a pas dit son dernier mot. Il y a quelques lustres on pouvait annoncer la mort du régionalisme financier, mais depuis que la décentralisation industrielle

est amorcée, nul ne peut affirmer que nous n'assisterons pas, tôt ou tard, à un regain de régionalisme.

Le temps où les caricaturistes représentaient Paris prêt à dévorer la province est bien révolu. Les régions reprennent goût à la vie, elles ne sont plus prostrées devant la capitale et la capitale ne cherche plus à asseoir sur la province sa domination financière.

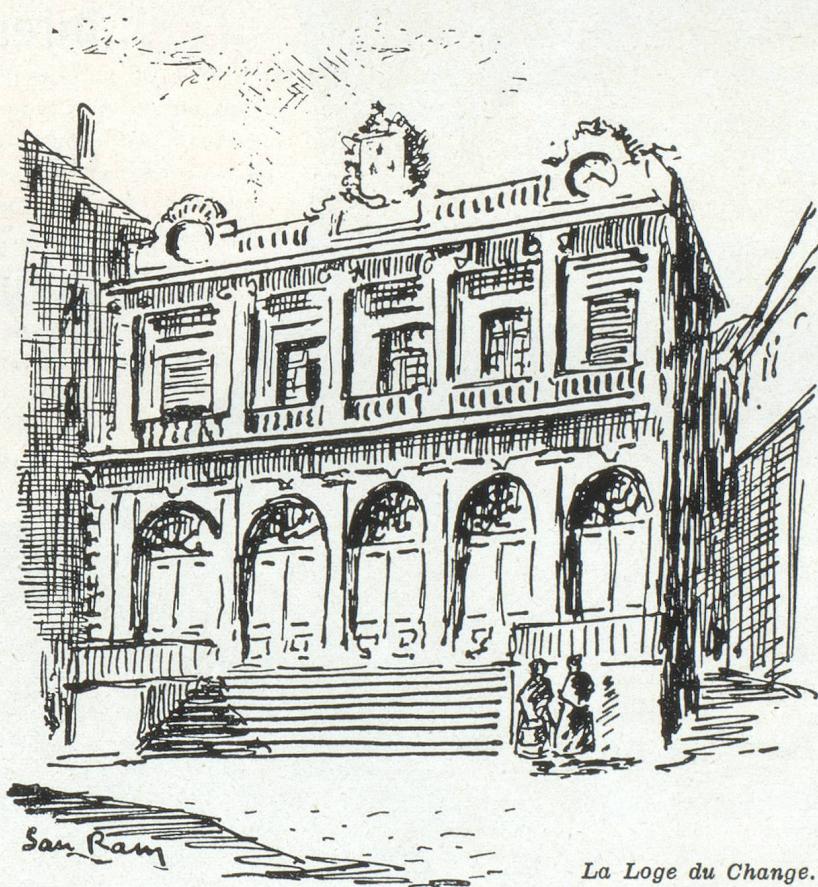
Nous sommes entrés dans l'ère de l'aménagement du territoire et ce qui se passe, ou se prépare, dans le secteur industriel, aura une répercussion dans le secteur financier. Au flux des capitaux province-Paris succédera le reflux Paris-province. Si la décentralisation financière est vraiment un moyen de renouveau pour le régionalisme, Lyon saura utiliser ce moyen.

Cette ville est l'une des villes de province qui a le plus l'âme exportatrice, elle n'a jamais compris pourquoi un dossier d'exportation ne serait valable que partant de Paris...

Aujourd'hui comme à l'époque romaine où Lyon avait son atelier monétaire, cette ville a pleinement conscience d'être une capitale.

Demain carrefour européen, Lyon sera peut-être la ville de France qui saura le mieux s'adapter aux futurs et inévitables bouleversements de notre structure financière.

Georges-Paul Menais.



La Loge du Change.